

**Calendrier des stages programmés à l'ISST
à la demande de la FO, au cours du 1er semestre 2023**

Dates	Durée	Intitulé	Interlocuteur OS	Enseignant(s)
Semaine 3 : Du lundi 16 au vendredi 20 janvier	5 jours	Approche des outils numériques dans la formation	Rachèle Barrion	Anne Muller
Semaine 6 : Du lundi 6 au Vendredi 10 février	5 jours	AFIP Thématique non-définie	Patricia Drevon	Joseph Morin et Clémence Yuste- Villamayor
Semaine 7 : Du lundi 13 au Vendredi 17 février	5 jours	Administrateurs salariés	Karen Gournay	Antonella Corsani et Laetitia Driguez
Semaine 9: Du lundi 27 février au Vendredi 3 mars	5 jours	Actualités juridiques	Patricia Drevon	Joseph Morin et Christophe Vigneau
Semaine 12: Du lundi 20 au Vendredi 24 mars	5 jours	ESS	Béatrice Cliq et Z.Benachour	Laetitia Driguez et Antonella Corsani
Semaine 21 : Du lundi 22 au vendredi 26 mai	5 jours	Organisation du travail	Karen Gournay	Arnaud Casado et Mathilde Henky
Semaine 24 : Du lundi 12 au vendredi 16 juin	5 jours	Négociation collective	Karen Gournay	Christophe Vigneau et Mathilde Henky
Semaine 27 : Du lundi 3 au vendredi 7 juillet	5 jours	Discrimination	Béatrice Cliq et Gabriel Thoison	Arnaud Casado et Mathilde Henky

Institut des Sciences Sociales du Travail (ISST)

16, boulevard Carnot – 92340 Bourg-La-Reine – Tél. : +33(0)1 79 41 90 00 –

www.panthéonsorbonne.fr/ufr/isst

Informations générales

1. Modalités de transmission des listes de stagiaires

Il est impératif de faire parvenir à l'ISST la liste des stagiaires **au minimum 6 semaines** avant le premier jour du stage afin de respecter les délais légaux (dépôt de la demande écrite d'autorisation d'absence auprès de l'employeur), mais aussi pour un bon fonctionnement interne de l'Institut (logistique administrative, hôtelière, de restauration, etc.).

2. Effectif minimum

Tout stage programmé doit rassembler un effectif minimum de 15 stagiaires. Des exceptions peuvent être prévues lorsque la part des travaux pratiques est importante - nécessitant un travail en faible effectif - ou encore en raison de la spécificité du groupe (membres d'un CA, d'un service) dont la composition ne permet pas de rassembler 15 stagiaires.

Il est impératif de prévoir **une marge d'inscrits supplémentaires** qui permettront de pallier les désistements de dernière minute et de maintenir le stage à l'effectif prévu.

3. En cas d'annulation

Toute annulation de stage doit-être indiquée à l'ISST, par l'autorité syndicale responsable du stage, **par courriel au plus tard 5 semaines** avant le début du stage.

4. Contacts utiles

Directeur : Jean-Michel Denis, dirisst@univ-paris1.fr

Responsable administratif : François Nurit, francois.nurit@univ-paris1.fr

Coordinatrice des stages : Agnès Placide, stages-ISST@univ-paris1.fr

Antonella Corsani : antonella.corsani@univ-paris1.fr

Anne Muller : anne.muller@univ-paris1.fr

Jean-Michel Denis : Jean-michel.denis@univ-paris1.fr

Joseph Morin : josephantoine.morin@gmail.com

Laetitia Driguez : Laetitia.Driguez@univ-paris1.fr

Christophe Vigneau : christophe.vigneau@univ-paris1.fr

Arnaud Casado : casadoarnaud@gmail.com

Clémence Yuste-Villamayor : Clemence.Yuste-Villamayor@univ-paris1.fr

Mathilde Henky : mathilde.henky@dauphine.eu